

2024/.....  
Parafe

**DÉCISION N°35/2024**

**OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE D'ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE AU PARKING ARLUISON (HOTEL DE VILLE)**

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°61 du conseil municipal en date du 23/07/2020 fixant la liste des délégations données au maire ;

Vu la délibération N° 114 du 03 décembre 2013 approuvant le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution de l'électricité ;

Vu l'article 08 du cahier des charges de concession relatif à l'intégration des ouvrages dans l'environnement ;

Vu l'étude d'enfouissement présentée par Enedis en date du 17 mai 2024 pour un montant estimatif de travaux de 8 909,17€ HT, rendue nécessaire dans le cadre du projet de réaménagement du Parvis ;

Considérant que ENEDIS peut accorder une participation financière à hauteur de 40% du montant des travaux dans le cadre de l'amélioration esthétique des ouvrages ;

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : de solliciter une participation financière à hauteur de 40%, soit 3 563,60 Euros, auprès de ENEDIS dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité du Parking Arluison.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 27 mai 2024

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-077-217703503-20240527-DECISION\_35